RESIN MILL EUROPE BV

Fiche de données de sécurité

Resin Bound PRO UVR Part B

Version 2.1 | Date de révision 19-10-2026 | Remplace la version 2.0 du 22-09-2026 | Langue FR

Établie conformément à l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878. Version française de la master anglaise v2.1 du 19-10-2026 (base belge). Avant diffusion dans un autre État membre de l'UE, adapter les rubriques 1.4, 8 et 15.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	DIISOCYANATE D'HEXAMÉTHYLÈNE, OLIGOMÈRES
Code produit	51230
Nom commercial	Resin Bound PRO UVR Part B
Autre identification	WANNATE HT-100 PLUS
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119485796-17-XXXX
Numéro CE	931-274-8
Substance/mélange	Substance

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Durcisseur / composant liant pour systèmes polyuréthane bicomposants destinés aux revêtements en résine et granulats.
Utilisations déconseillées	Toute utilisation autre que celle décrite ci-dessus sans évaluation technique et analyse des risques appropriées.
Restriction d'utilisation	Réservé à un usage industriel et professionnel.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Propriétaire de la marque / reconditionneur (Royaume-Uni)	Resin Mill Ltd, Unit 7-8 The Ringway Centre, Beck Road, Huddersfield HD1 5DG, Royaume-Uni. Tel: +44 (0)1484 400855. E-mail: sales@resinmill.co.uk
Fournisseur mettant le produit sur le marché de l'UE	Resin Mill Europe BV, Diebeke 1A, 9500 Geraardsbergen, Belgique. BE 1038.772.901. Tel: +32 16 16 10 18. E-mail: hello@resinmill.eu
Personne compétente responsable de cette fiche de données de sécurité	hello@resinmill.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons (Belgique)	070 245 245 (24 heures sur 24, 7 jours sur 7). Depuis l'étranger : +32 70 245 245.
Numéro d'urgence européen	112 (urgences vitales)
Contact fournisseur	+32 16 16 10 18 (du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP].

Classe de danger	Classification
Toxicité aiguë par inhalation (gaz)	Catégorie 4 - H332
Toxicité aiguë par inhalation (vapeurs)	Catégorie 4 - H332

Classe de danger	Classification
Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4 - H332
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - H317
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique	Catégorie 3 - H335

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger	 GHS07
Mention d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H332 - Nocif par inhalation. H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
Conseils de prudence	P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. P284 - Porter un équipement de protection respiratoire. P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Contient	OLIGOMÈRES D'HDI, ISOCYANURATE ; DIISOCYANATE D'HEXAMÉTHYLÈNE résiduel <0,1 % (m/m).
Informations complémentaires	Ce produit requiert une indication de danger détectable au toucher s'il est fourni au grand public.

2.3 Autres dangers

Évaluation PBT / vPvB	Le produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.
Propriétés perturbant le système endocrinien	Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou présumé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nom chimique	% en poids	Enregistrement REACH	No CE	Classification CLP
OLIGOMÈRES D'HDI, ISOCYANURATE	>99,9	01-2119485796-17-XXXX	931-274-8	Acute Tox. 4 H332; Skin Sens. 1 H317; STOT SE 3 H335
DIISOCYANATE D'HEXAMÉTHYLÈNE, CAS 822-06-0	<0,1	01-2119457571-37-XXXX	212-485-8	Skin Sens. 1 H317; Eye Irrit. 2 H319; Resp. Sens. 1 H334; Acute Tox. 2 H330; Acute Tox. 4 H302; Skin Irrit. 2 H315; STOT SE 3 H335

Estimation de la toxicité aiguë, données par composant

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 inhalation (4 h, poussières/brouillards)
OLIGOMÈRES D'HDI, ISOCYANURATE	>2500 mg/kg	>2000 mg/kg	Pas de données disponibles

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 inhalation (4 h, poussières/brouillards)
DIISOCYANATE D'HEXAMÉTHYLÈNE	738 mg/kg	7000 mg/kg	0,06 mg/l

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes de la liste candidate à une concentration >=0,1 % au sens de l'article 59 de REACH.

Spécification du fournisseur : HDI monomère libre <0,10 % en poids.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Inhalation	Transporter à l'air frais. En cas d'exposition ou de doute : consulter un médecin. Si les symptômes persistent, appeler un médecin. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en soulevant les paupières inférieures et supérieures. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver à l'eau et au savon. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réaction allergique, consulter un médecin.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Protection du secouriste	Veiller à ce que le personnel médical soit informé des matières en cause, se protège et évite la propagation de la contamination. Éviter de respirer les vapeurs ou brouillards. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Voir rubrique 8.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Démangeaisons, éruptions, urticaire, toux et/ou respiration sifflante, difficultés respiratoires.
Inhalation	Toux et/ou respiration sifflante ; difficultés respiratoires.
Voie cutanée	Urticaire, démangeaisons, éruptions. Les symptômes d'une réaction allergique peuvent comprendre : éruption, démangeaisons, gonflement, difficultés respiratoires, picotements des mains/pieds, vertiges, étourdissements, douleurs thoraciques, douleurs musculaires ou rougeurs.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser des moyens d'extinction adaptés aux conditions locales et à l'environnement.
Incendie important	ATTENTION : l'utilisation d'eau pulvérisée peut être inefficace pour combattre l'incendie.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit répandu avec un jet d'eau à haute pression.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Le produit est ou contient un sensibilisant. Peut provoquer une sensibilisation par contact avec la peau.
Produits de combustion dangereux	Oxydes de carbone, oxydes d'azote (NOx), hydrocarbures, cyanure d'hydrogène et isocyanates.

5.3 Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue complète de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart et en amont du vent de la fuite. Éviter de respirer les vapeurs ou brouillards.
Pour les intervenants d'urgence	Utiliser la protection individuelle recommandée à la rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Voir la rubrique 12 pour les informations écologiques complémentaires.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confinement	Empêcher toute fuite ou tout écoulement supplémentaire si cela peut se faire sans danger.
Nettoyage	Recueillir avec un matériau absorbant non combustible dans des récipients appropriés.
Dangers secondaires	Nettoyer soigneusement les objets et zones contaminés en respectant la réglementation environnementale.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 pour les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et la rubrique 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation sans danger	Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate. Si la ventilation est insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éviter de respirer les vapeurs ou brouillards.
Hygiène générale	Se laver soigneusement le visage, les mains et la peau exposée après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire direct et de l'humidité. Tenir à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas fermer hermétiquement les récipients contenant des résidus non durcis ou du produit entré en contact avec l'eau : les isocyanates réagissent avec l'humidité en libérant du dioxyde de carbone, ce qui peut créer une pression dans un récipient fermé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la rubrique 1.2. Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans la présente fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites belges d'exposition professionnelle aux diisocyanates (mesurées en NCO) :

Période de référence	Valeur limite jusqu'au 31-12-2028	Valeur limite à partir du 01-01-2029	Remarques
8 heures, MPT	0,010 mg NCO/m³	0,006 mg NCO/m³	Code du bien-être au travail, Livre VI, Titre 1
Courte durée (15 min)	0,020 mg NCO/m³	0,012 mg NCO/m³	Classification additionnelle D

Les valeurs limites d'exposition professionnelle propres à chaque pays doivent être vérifiées et substituées avant la diffusion de cette master UE dans un autre État membre.

Dose dérivée sans effet (DNEL), travailleurs

Nom chimique	DNEL inhalation	Base
OLIGOMÈRES D'HDI, ISOCYANURATE	0,5 mg/m³	Effets locaux sur la santé ; long terme
DIISOCYANATE D'HEXAMÉTHYLÈNE (CAS 822-06-0)	0,07 mg/m³	Effets locaux sur la santé ; court terme

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau de mer	Sédiment d'eau douce	Sédiment marin	STEP	Sol
OLIGOMÈRES D'HDI, ISOCYANURATE	0,127 mg/l	0,0127 mg/l	0,2267 mg/l	0,02667 mg/l	38,28 mg/l	0,532 mg/l
DIISOCYANATE D'HEXAMÉTHYLÈNE	>0,0774 mg/l	>0,00774 mg/l	>0,01334 mg/kg	>0,001334 mg/kg	8,42 mg/l	>0,0026 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques	Appliquer des mesures techniques pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.
Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes de protection chimique. La protection oculaire doit être conforme à la norme EN 166.
Protection des mains	Porter des gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN 374. Exemples recommandés d'après les données du fournisseur : caoutchouc butyle / EVAL / néoprène >=0,5 mm, ou nitrile / PVC >=0,35 mm ; temps de perméation visé >=480 minutes. Confirmer l'adéquation auprès du fournisseur de gants.
Protection de la peau/du corps	Porter un vêtement de protection approprié.
Protection respiratoire	Lorsque l'exposition peut dépasser les valeurs limites applicables, utiliser une protection respiratoire certifiée appropriée. Recommandation du fournisseur : filtre combiné de type A2/P2. Une analyse des risques propre à la tâche peut exiger un niveau de protection supérieur.
Hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver soigneusement le visage, les mains et la peau exposée après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail et doivent être lavés avant réutilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique / aspect	Liquide
Couleur	Incolore à légèrement jaune
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Pas d'information disponible

Point de fusion / de congélation	-24 °C
Point initial d'ébullition et intervalle	Pas d'information disponible
Inflammabilité	Pas d'information disponible
Limite supérieure d'inflammabilité / d'explosivité	9,5 % v/v
Limite inférieure d'inflammabilité / d'explosivité	0,9 % v/v
Point d'éclair	228 °C
Température d'auto-inflammation	460 °C
Température de décomposition	~250 °C
pH	Pas d'information disponible
Viscosité dynamique	1750-3250 mPa.s à 25 °C
Solubilité dans l'eau	Non miscible à l'eau
Coefficient de partage	9,81
Pression de vapeur	0,00246 Pa à 20 °C
Densité relative	~1,16 g/cm³ à 25 °C
Propriétés explosives	Pas d'information disponible
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible

9.2 Autres informations

Pas d'information complémentaire disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	L'eau peut réagir avec le produit. La réaction avec l'eau ou l'humidité libère du dioxyde de carbone ; une pression peut se former dans les récipients fermés.
10.4 Conditions à éviter	Chaleur excessive. Protéger du gel. Protéger de l'humidité et de l'exposition à la lumière.
10.5 Matières incompatibles	Eau, acides, alcools, amines et agents oxydants forts.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone, oxydes d'azote (NOx), hydrocarbures, cyanure d'hydrogène et isocyanates.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Inhalation	Peut irriter les voies respiratoires. Nocif par inhalation (sur la base des composants).
Contact avec les yeux	Pas de données d'essai spécifiques disponibles pour le produit.
Contact avec la peau	Peut provoquer une sensibilisation par contact avec la peau. Un contact cutané répété ou prolongé peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.
Ingestion	Pas de données d'essai spécifiques disponibles pour le produit.
Symptômes	Démangeaisons, éruptions, urticaire, toux et/ou respiration sifflante.

Toxicité aiguë, informations par composant

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 inhalation
OLIGOMÈRES D'HDI, ISOCYANURATE	>2500 mg/kg (rat)	>2000 mg/kg (rat)	Pas de données disponibles
DIISOCYANATE D'HEXAMÉTHYLÈNE	738 mg/kg (rat)	>7000 mg/kg (rat)	0,06 mg/l (rat), 4 h

Effets différés et immédiats / effets chroniques

Corrosion/irritation cutanée	Peut provoquer une légère irritation. Oligomère d'HDI : OCDE 404, lapin, voie cutanée, 4 h - peut provoquer une légère irritation.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Peut provoquer une légère irritation des yeux. Oligomère d'HDI : OCDE 405, œil de lapin, 72 h - peut provoquer une légère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée. Oligomère d'HDI : OCDE 406, cobaye, voie cutanée - sensibilisant.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	Pas d'information disponible.
Toxicité pour la reproduction	Pas d'information disponible.
STOT exposition unique	Peut irriter les voies respiratoires. Oligomère d'HDI : OCDE 413, rat, inhalation d'aérosol, 3,3 mg/m^3, 13 semaines - NOAEL.
STOT exposition répétée	Pas d'information disponible.
Danger par aspiration	Pas d'information disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien	Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou présumé.
11.2.2 Autres informations	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

L'impact environnemental de ce produit n'a pas été entièrement étudié.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Micro-organismes	Crustacés
OLIGOMÈRES D'HDI, ISOCYANURATE	EC50 >1000 mg/l, 72 h	LL0 >=100 mg/l Danio rerio, 96 h	EC50 3828 mg/l boues activées, 3 h	EL50 127 mg/l Daphnia magna, 48 h
DIISOCYANATE D'HEXAMÉTHYLÈNE	-	LC50 26,1 mg/l, 96 h	-	-

12.2 Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable. Oligomère d'HDI : OCDE 301D, essai en flacon fermé, 28 jours, 1 % de biodégradation.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation peu probable.
12.4 Mobilité dans le sol	Pas d'information disponible.
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	Le produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB. Le diisocyanate d'hexaméthylène n'est pas PBT / vPvB.
12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien	Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou présumé.
12.7 Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produit non utilisé	Les déchets sont classés comme déchets dangereux. Éliminer dans une installation agréée conformément aux prescriptions de l'autorité compétente en matière de déchets et à la législation applicable.
Emballages contaminés	Ne pas réutiliser les récipients vides. Éliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Mode	Numéro ONU / ID	Désignation officielle de transport	Classe	Groupe d'emballage	Dangers pour l'environnement
ADR	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Sans objet
RID	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Sans objet
IMDG	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Sans objet
IATA	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : aucune. 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI : pas d'information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), tel que modifié, y compris le règlement (UE) 2020/878 relatif aux exigences applicables aux fiches de données de sécurité.
- Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP), tel que modifié.
- Directive 98/24/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.
- Annexe XVII de REACH, entrée 74 (diisocyanates). La spécification du fournisseur confirme une teneur en HDI monomère libre <0,10 % (m/m).
- Belgique : Code du bien-être au travail, Livre VI, Titre 1 (agents chimiques), tel que modifié par l'arrêté royal du 25 mai 2026. Les valeurs limites actuelles pour les diisocyanates figurent à la rubrique 8.
- Selon les informations du fournisseur, ce produit ne contient pas de substances soumises à autorisation au titre de l'annexe XIV de REACH.
- Polluants organiques persistants : sans objet. Substances appauvrissant la couche d'ozone : sans objet.
- Les exigences réglementaires locales doivent être vérifiées avant la diffusion de cette master dans un autre État membre de l'UE.

Inventaires internationaux : TSCA, DSL/NDSL, EINECS/ELINCS, ENCS, IECSC, KECL, PICCS, AIIC, NZIoC : contacter le fournisseur de matière première pour le statut.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour la substance sous-jacente WANNATE HT-100 PLUS selon la fiche de données de sécurité actuelle du fournisseur.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des mentions H visées aux rubriques 2 et 3

- H302 - Nocif en cas d'ingestion.
- H315 - Provoque une irritation cutanée.
- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 - Mortel par inhalation.
- H332 - Nocif par inhalation.
- H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Abréviations

MPT : moyenne pondérée dans le temps. STEL : valeur limite d'exposition de courte durée. DNEL : dose dérivée sans effet. PNEC : concentration prédite sans effet. PBT : persistant, bioaccumulable et toxique. vPvB : très persistant et très bioaccumulable. SVHC : substance extrêmement préoccupante. NOAEL : dose sans effet nocif observé.

Procédure de classification

Classification reprise de la fiche de données de sécurité du fournisseur (Univar Solutions Ireland) pour tous les effets ; toxicité aiguë selon la méthode de calcul.

Données sources et base de la révision

Master technique	Univar Solutions Ireland, FDS UE, produit 60878, WANNATE HT-100 PLUS, révision du 21-11-2023 (REACH / règlement (UE) 2020/878).
Fiche technique du fabricant de la matière première	Wanhua Chemical Group Co., Ltd., WANNATE HT-100plus, TDS PCS_0060, révision du 24-01-2019.
Base de l'identité du produit	Confirmation de Resin Mill : Resin Bound PRO UVR Part B est du WANNATE HT-100 PLUS reconditionné sans additif ni modification.
Remplace	Fiche de données de sécurité Resin Mill Part B version 2.0, révision du 22-09-2026.
Révision	Version 2.1, 19-10-2026 : numéro de téléphone du fournisseur aux rubriques 1.3 et 1.4 remplacé par +32 16 16 10 18 (du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h) ; aucune modification des informations sur les dangers, de la classification ni des mesures de protection. Rubrique 2.2 : le pictogramme de danger GHS07 est désormais aussi reproduit sous forme graphique. Version 2.0, 22-09-2026. Modifications par rapport à la version 1.0 : structure alignée sur le règlement (UE) 2020/878 ; fournisseur UE et personne compétente ajoutés ; spécification de l'HDI monomère libre indiquée ; valeurs limites belges, DNEL et PNEC ajoutées ; rubrique 11 alignée sur la classification de la rubrique 2 ; références de la rubrique 15 actualisées ; P271 ajouté ; avertissement relatif aux récipients fermés ajouté aux rubriques 7.2 et 10.3. Les certificats propres à chaque lot sont conservés séparément dans le dossier technique.
Version linguistique	Version française de la master anglaise v2.1, éditée par Resin Mill Europe BV le 19-10-2026. En cas de doute, la master anglaise fait foi.

Les données belges d'exposition ont été vérifiées par rapport au Code du bien-être au travail, Livre VI, Titre 1, tel que modifié en 2026. Le numéro d'urgence du Centre Antipoisons a été vérifié d'après les informations officielles du Centre Antipoisons.

Clause de non-responsabilité et contrôle de la traduction

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur les données du fournisseur et les sources réglementaires disponibles à la date de révision. Elles sont destinées à guider la manipulation, l'utilisation, la transformation, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet en sécurité du matériau identifié. Elles ne constituent pas une spécification de qualité. Ce document est la version française de la master anglaise pour le marché belge. Avant diffusion dans un autre État membre de l'UE, les rubriques 1.4, 8 et 15 doivent être vérifiées et adaptées le cas échéant.

Fin de la fiche de données de sécurité